



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 10 décembre 2021

Délibération N° CS_2021_12_4

Objet : **MARCHE D'ACQUISITION ET DE MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES ACTIVITES "ENFANCE"**

Date de convocation : **vendredi 03 décembre 2021**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **vendredi 17 décembre 2021**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Etaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur LEFORT Damien, Monsieur MAILLET Eric, Monsieur MBOUNI Levana, Monsieur SOW Abdoulaye

Etaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur BONY Vincent (donnant pouvoir à Monsieur LEFORT Damien), Madame MICHAUD Maryse (donnant pouvoir à Monsieur MBOUNI Levana), Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Etaient absents ou excusés :

Monsieur RIAS Bernard, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur ODO Xavier, Monsieur RAPP Florent, Monsieur VITORIO Alipio

Le comité syndical du 8 Octobre 2021 a validé la proposition du SITIV de monter un groupe de travail en vue de la publication d'un marché « Petite-Enfance, Scolaire, Jeunesse ». Toutes les villes sont intéressées par le projet.

Le groupe de travail a finalisé la description de la cible fonctionnelle et technique attendue par l'ensemble des villes.

Il est donc proposé au comité syndical d'autoriser le lancement d'un appel d'offre ouvert, sous la forme d'un marché d'acquisition et de maintenance d'un logiciel de gestion des activités enfances, à bon de commande, sans minimum ni maximum, de 12 mois reconductible 3 fois. Il est proposé d'affecter les dépenses afférentes au budget mutualisé du SITIV.

Le Comité Syndical décide

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 11 voix pour

- d'approuver le lancement de l'appel d'offre ouvert, pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois, sans montants minimum et maximum ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes.

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Orléanais) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 069-256910183-20211210-CS_2021_12_4-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,
Le Président, Pierre-Alain MILLET**